

# BON DE SOUSCRIPTION

Tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable.
- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Nom ou Raison sociale (pour les Entreprises, Artisans, ...)

Prénom

Téléphone  
(facultatif)

Adresse

Code postal

Ville

Fait un don de \_\_\_\_\_ euros et vous remercie de bien vouloir m'adresser en retour un reçu fiscal que je joindrai à ma feuille de déclaration d'impôts afin de pouvoir bénéficier des avantages accordés par la loi sur les donations aux associations reconnues d'utilité publique.

Somme en toutes lettres

En chèque à l'ordre de la Fondation du patrimoine

En espèces

Date et signature

Coupon à renvoyer à :

**Association CALECH' Patrimoine**  
**Mairie - 7 grande rue - 61370 ECHAUFFOUR**

Conformément à la loi informatique n° 72-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications vous concernant dont nous sommes les seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde sur le patrimoine de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.